

24 SEP. 2020

**Décision n° P 2020 - 64 en date du
du président du directoire par intérim portant délégation pour la présidence du
comité d'entreprise**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu l'arrêté du 21 septembre 2020 portant nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Thierry DALLARD en tant que membre du directoire par intérim et président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris et portant nomination à compter du 24 septembre 2020 de M. Frédéric BREDILLOT en tant que membre du directoire par intérim;

Vu la décision n° P 2020-01 en date du 28 janvier 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

décide :

Article 1

Délégation permanente est donnée à M. Frédéric BREDILLOT, membre par intérim du directoire de la Société du Grand Paris, à l'effet de présider les réunions du Comité social et économique de la Société du Grand Paris en l'absence du président du directoire.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis, le

24 SEP. 2020



Thierry DALLARD